



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSC 2024-08-20

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Convention pour des prestations théâtrales en partenariat avec la Compagnie l'Albatros de Pernes les Fontaines (Vaucluse) pour le vendredi 25 octobre 2024, l'association TRAC. (Théâtre rural d'animation culturelle) de Beaumes de Venise le samedi 26 octobre 2024 et la Compagnie « Evènement » de Istres (Bouches du Rhône) le dimanche 27 octobre 2024 à l'Alcazar.

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT que la commune de Sisteron souhaite mettre en place trois prestations théâtrales à l'Alcazar.

D E C I D E

ARTICLE 1 : La ville organise trois représentations théâtrales intitulées « le jeu de la vérité » en partenariat avec le prestataire la Compagnie l'Albatros le vendredi 25 octobre 2024 « Cyrano » en partenariat avec le TRAC et « Sans blague! » en partenariat avec la Compagnie Évènement selon le tableau ci-dessous :

DATE à L'ALCAZAR	NOM du REPRESENTANT de la Compagnie ou de l'Association	SIEGE SOCIAL	HORAIRES	MONTANT
25/10/2024	Michel PHAREL de la Cie l'Albatros	84210 PERNES LES FONTAINES	<u>20 HEURES 30</u>	GRATUIT POUR LA COMMUNE
26/10/2024	L'Association TRAC	84190 BEAUMES DE VENISE	<u>20 HEURES 30</u>	GRATUIT POUR LA COMMUNE
27/10/2024	Patrick PLAUCHU de la Cie EVENEMENT	13800 ISTRES	<u>17 HEURES</u>	GRATUIT POUR LA COMMUNE

ARTICLE 2 : Les frais éventuels de droit à la SACEM seront pris en charge par les Compagnies de Théâtre ou Association.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, monsieur le Préfet des Alpes-de Haute-Provence, et les trois représentants des Compagnies et de l'Association ci-dessus.

Fait à SISTERON, 3 Octobre 2024

Le Maire,

D. SPAGNOU.